

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CP/2014/159 - Construction et restructuration des collèges publics - 3121  
Collège de la Robertsau - Occupation temporaire de terrains  
privés voisins - indemnisation**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'indemnisation de M. PICAUD et de MME CHAUCHOY (en lieu et place de M. CAEN), pour occupation temporaire de leur jardin, propriété riveraine du collège de la Robertsau, sise 103 rue Boecklin à Strasbourg, aux fins de réalisation des travaux de restructuration dudit collège.

- fixe l'indemnisation comme suit :

4 000 € forfaitaire pour environ 4 mois d'occupation

500 € de complément, par tranche de 14 jours pleins supplémentaires, (une durée inférieure à 13 jours ne donne pas droit à indemnité)

- décide la prise en charge des frais supplémentaires tendant à la protection du jardin par palissade du chantier et la remise en état des lieux après démontage préalablement et postérieurement suite à un constat d'huissier.

- approuve le protocole transactionnel à passer avec M. PICAUD et Mme CHAUCHOY afin de permettre la poursuite du chantier d'extension – restructuration du collège de la Robertsau, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

- autorise le président à signer le protocole transactionnel.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84923-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14